



Pourquoi s'associer avec Ingram Micro?

Modalités

Nous accordons à Ingram Micro inc. la permission d'obtenir tout renseignement sur notre crédit auprès des références indiquées ci-dessus, y compris notre banque.

Toutes les données financières ci-jointes à l'appui de notre demande de crédit sont exactes à tous les égards. **Nous reconnaissons que chez Ingram Micro inc. (ci-après dénommé « Ingram »), l'expression « mode de paiement » s'entend de tout paiement anticipé, paiement par chèque visé, paiement par carte de crédit ou échéance du net à compter de la date de facturation, sauf mention contraire, et que des frais de crédit mensuels de 1,5 % (18 % annuellement) seront appliqués à notre compte si celui-ci est en souffrance.** Nous reconnaissons qu'Ingram n'expédiera aucune commande si notre compte n'est pas en règle et que nous devons déboursier tous les frais de recouvrement (y compris les honoraires d'avocat), ainsi que tout autre coût afférent, advenant un défaut de paiement. Nous reconnaissons que des frais de service de cinquante dollars (50 \$) seront appliqués sur notre compte dans le cas où l'un de nos chèques est retourné par notre institution financière pour cause de manque de fonds. Ingram se réserve aussi le droit de nous refuser tout crédit et de modifier ou d'annuler notre limite de crédit à la suite de toute modification de ses politiques de crédit ou en fonction de notre santé financière et (ou) de nos antécédents au chapitre des paiements. Toute marchandise que nous achetons auprès d'Ingram est sujette aux modalités énoncées par celle-ci sur son site Web www.ingrammicro.ca au moment de la vente. Ingram doit approuver, par écrit et préalable à tout achat, toute modification aux susdites modalités. Nous, soussignés, reconnaissons que si cette demande est faite par deux personnes ou plus, notre compte sera au nom de nous tous et que nous serons solidaires de toute marchandise vendue à l'un de nous par Ingram ainsi que de tout endettement envers Ingram.

Tout compte ne dépassant pas 10 000 \$ d'achats nets par année risque d'être réexaminé et (ou) annulé. Ingram se réserve le droit de facturer 195,00 \$ (plus toutes taxes applicables) aux fins de réactivation de tout compte annulé après six mois d'inactivité. Nous autorisons Ingram à obtenir auprès d'autres sources tout renseignement personnel ou de crédit à notre sujet. Ainsi, nous, soussignés, reconnaissons par cet avis écrit qu'Ingram compte obtenir ces renseignements. Nous autorisons également Ingram à divulguer à toute agence d'évaluation du crédit tout renseignement à notre sujet qu'elle estime convenable. Nous acceptons en outre d'indemniser Ingram contre toute réclamation survenant de la divulgation de sa part de renseignements à notre sujet et (ou) au sujet de notre société. Nous soumettons cette demande d'ouverture de compte au nom de notre société et reconnaissons que les renseignements qui s'y trouvent sont pour l'utilisation explicite d'Ingram et de ses filiales. Nous, soussignés, garantissons sans condition à Ingram que nous lui ferons parvenir tout paiement dû, faute de quoi la totalité des sommes dues deviendra immédiatement exigible, et ce, sans préavis.

Les présentes sont strictement confidentielles et incessibles à moins d'obtenir au préalable le consentement écrit d'Ingram. Nous acceptons que nous soyons responsables de tout montant encouru par Ingram à la suite de la modification de notre adresse postale à moins d'en avoir préalablement avisé Ingram par courrier recommandé. Cette demande et cet accord sont conclus, interprétés et appliqués conformément aux lois internes de la province de Québec, sauf lorsqu'il s'agit de clauses qui pourraient être le ressort d'une autre autorité législative. Toute réclamation s'effectuera uniquement dans la province de Québec.

Renseignements complémentaires

Les fournisseurs d'Ingram Micro sont les chefs de file du secteur technologique et des services. En effet, notre catalogue électronique renferme près de 85 000 produits en provenance de plus de 300 fournisseurs. Nos revendeurs disposent ainsi d'un répertoire inégalé par la qualité et la disponibilité des solutions proposées. Veuillez cependant noter que certains fournisseurs ne permettent la revente de leurs produits que par des revendeurs autorisés.

	Modalités en vigueur depuis le 1^{er} juin 2004
Frais de transport	Les frais de transport s'appliquent à toute commande de moins de 1750 \$ (aucune exception). Les commandes de plus de 1750 \$ en sont exemptes, mais le choix du transporteur revient à Ingram Micro (exception faite des chargements lourds et de quelques restrictions attribuables à l'emplacement géographique d'un revendeur).
	Bons de commande électroniques (passés sur www.ingrammicro.ca seulement) : aucun frais de transport terrestre pour les commandes de plus de 750 \$ (exception faite des chargements lourds et de quelques restrictions attribuables au lieu géographique d'un revendeur)
Services accélérés et pour le jour même	Tout service de fret amélioré, y compris pour les livraisons matinales (9 h et 10 h), le samedi, le jour même ou par avion, est facturé au coût réel.
Commandes hors région	Ingram se réserve le droit d'appliquer les frais de transport à toute commande passée à l'extérieur de la région de distribution du client.
Régions lointaines	Les frais de transport s'appliquent à toute facture pour une livraison vers une région lointaine, tels le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
Livraisons lourdes	Des frais d'expédition de chargements lourds, facturés au coût réel, sont appliqués aux colis de plus de 149 livres (67,5 kilogrammes). Des frais d'expédition de chargements lourds, facturés au coût réel, sont appliqués aux colis surdimensionnés. Ces colis contiennent généralement des écrans, les traceurs, les unités d'alimentation sans coupure ainsi que certaines imprimantes.
Livraisons supplémentaires	Les coûts de transport pour les frais accessoires (y compris la deuxième tentative de livraison, le service de hayon élévateur, la période d'attente, les livraisons internes, etc.) sont facturés au coût réel.
Heure limite pour les livraisons le lendemain	Mississauga (Ontario) EDC (expédition de détail) : 17 h 30 Toute commande est expédiée le jour même si celle-ci est passée avant 18 h (heure locale) * Richmond (Colombie-Britannique) Toute commande est expédiée le jour même si celle-ci est passée avant 17 h 30 (heure locale) * * hormis des circonstances atténuantes

Taxe de manutention	<p>Une taxe de dix dollars (10 \$) s'applique à toute commande de moins de 1000 \$, y compris les commandes passées vers Will Call.</p> <p>Une taxe de dix dollars s'applique à toute commande électronique (passée sur www.ingrammicro.ca seulement) de moins de 750 \$, y compris les commandes passées vers Will Call.</p>
Cueillettes d'urgence (Will Call)	Aucun frais supplémentaire ne s'appliquera aux cueillettes d'urgence (Will Call).
Politique de retour	<p>Conciliation des stocks sur une période de 60 jours pour tout produit courant, jusqu'à un maximum de 5 % de la marchandise achetée dans les 90 jours précédents.</p> <p>Sont exclus les fournisseurs dont les politiques de retour de marchandise diffèrent de celles d'Ingram Micro.</p> <p>Se référer au site Web www.ingrammicro.ca pour consulter les politiques de retour de marchandise de chaque fournisseur.</p> <p>Toute demande de conciliation des stocks au-delà du délai de 60 jours sera acceptée, dans la mesure du possible, et des frais de réapprovisionnement minimaux de 15 % seront ajoutés à la facture.</p> <p>La période de validité d'une ARM est de 15 jours.</p>
Commandes refusées	Des frais de réapprovisionnement fixes de 50 \$ seront appliqués à toute commande refusée et à tout renvoi non autorisé. (Le client devra également assumer les frais de transport dans le cas d'un renvoi non autorisé.)
Taux d'intérêt	18 % par an ou taux mensuel de 1,5 % sur une période de 40 jours
Soutien technique	<p>Tout client ayant effectué des achats de moins de 30 000 \$ au cours des trois mois précédents sera référé au service des ventes afin d'obtenir la permission de se prévaloir du service de soutien technique d'Ingram Micro.</p> <p>Tout client ayant effectué des achats d'au moins 30 000 \$ au cours des trois mois précédents pourra se prévaloir du service de soutien technique d'Ingram Micro.</p>